

LE MOT D'OR DE LA FRANCOPHONIE 2020

(mardi 17 mars 2020 de 14h à 15h)

COUPE DU FRANÇAIS DES AFFAIRES ET DES LANGUES PARTENAIRES (projet d'entreprise – créativité – maîtrise du vocabulaire des affaires)

Annnonce du sujet à communiquer aux candidats lors de leur inscription

Les organisateurs vous remercient et vous félicitent d'affirmer, par votre participation, votre volonté d'entreprendre (4^{ème} partie) marquée par votre créativité dans votre langue (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} parties) et en français (2^{ème} et 4^{ème} parties) et votre souci permanent d'une bonne maîtrise du français des affaires, condition de toute réussite professionnelle et de la compréhension des langues étrangères.

L'épreuve est individuelle. Elle comprend quatre parties indépendantes :

1^{ère} partie du sujet : chercher des mots nouveaux pour des concepts nouveaux.

Le candidat doit proposer, dans chacun des cas suivants et en justifiant sa proposition, un mot, un sigle ou une expression pour désigner dans sa langue :

a) Un mode de livraison par lequel un distributeur, qui dispose à la fois d'une offre en ligne sur la toile et d'un réseau de points de vente, livre ses clients qui ont commandé en ligne à partir de ses magasins et non à partir d'une plateforme spécialisée. Ce système nécessite une mise en place opérationnelle complexe, notamment au niveau de chaque point de vente, mais permet de réduire les coûts et les délais de livraison en s'appuyant sur le maillage territorial des points de vente. Il peut aussi permettre de mieux gérer les stocks en évitant les ruptures ou les excès dans les magasins ou dans une plateforme spécialisée.

b) Le retrait d'argent chez un commerçant à l'occasion d'un achat. Faire 20 euros d'achats dans un magasin, payer 50 euros par carte bancaire et recevoir du commerçant 30 euros en espèces : ce service de dépannage, fourni sur une demande formulée avant le paiement, est une pratique largement répandue en Europe où il représentait déjà 7 % du total des retraits en 2017. En France, le montant maximal que le commerçant peut rendre au client est fixé à 60 euros. Les paiements par chèque ne peuvent pas donner lieu à fourniture d'espèces.

c) La technique de communication publicitaire qui consiste à diffuser une information ou un message favorable à une marque ou à ses produits sans que le message apparaisse comme venant de la marque et sans mention explicite de celle-ci. On utilise par exemple une image ou une musique associée à une publicité connue du public, ou des objets ou logos apparaissant furtivement dans un film, ou de faux avis de consommateurs sur Internet, etc. La communication peut aussi provenir d'un concurrent malintentionné et être défavorable à une marque qu'il cherche à dénigrer...

2^{ème} partie du sujet : trouver les mots et expressions.

Le candidat doit trouver, en français et dans sa langue, les mots et les expressions de la langue des affaires dont les définitions lui sont fournies (en français).

3^{ème} partie du sujet : proposer des équivalents dans sa langue.

Le candidat doit remplacer dans un texte des mots relevant du français des affaires par des équivalents de sa langue.

4^{ème} partie du sujet : **savoir entreprendre en français** : le candidat doit présenter, en une vingtaine de lignes, un projet réaliste de création d'entreprise (son propre projet ou un projet qui a été réalisé et auquel il aurait aimé participer). Après l'épreuve écrite, le candidat peut présenter son projet à l'aide d'un support numérique de son choix : diaporama, page d'actualité sur un réseau social, etc. Cela peut permettre aux organisateurs de départager les lauréats lors de la cérémonie finale.

N.B. Les annales des sujets des années précédentes peuvent être consultées sur le site sur la Toile de l'APFA (<http://www.apfa.asso.fr>). Les lexiques du site donnent par ailleurs les équivalents français de plus de 7700 anglicismes et plus de 3750 définitions (la plupart officielles) de termes relevant du français des affaires.